

Année scolaire 2020-2021
Ecole élémentaire Jean de la Fontaine
17, RUE FICATIER
92400 COURBEVOIE

Tél. : 01 71 05 78 44
Courriel : 0921570g@ac-versailles.fr



RENTREE EN CP

Bienvenue à l'école Jean de la Fontaine

Chers parents,

Les conditions sanitaires actuelles ne nous permettront pas de nous rencontrer cette année avant la rentrée de vos enfants en CP.

Je vais vous expliquer ce qui va changer en élémentaire pour vous et vos enfants et vous donner des informations d'une manière générale. Les informations propres à chaque classe seront précisées lors de la réunion de rentrée en septembre fixée par les classes.

L'organisation suivante correspond au fonctionnement normal de l'école, sans le protocole sanitaire du Covid-19.

1. Présentation de l'école

Le Directeur :

M. Aufrère, le directeur est l'interlocuteur direct des parents et des autorités administratives pour tout dossier qui ne peut pas être réglé à l'échelon de l'enseignant. Il est déchargé de classe et anime l'équipe éducative de l'école. Il est au centre des relations entre les différents partenaires : municipalité, inspection, enseignants, parents.

Les enseignants :

Madame Massé et **Madame Bretaudeau** assureront la classe de CP l'année prochaine.

Le RASED : (Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté)

Il intervient principalement auprès des enfants présentant des difficultés avec une approche pédagogique ou psychologique spécialisée.

3 personnes de l'équipe du RASED peuvent intervenir au sein de l'école, après demande de l'enseignant qui en a informé les parents.

1 enseignante Maître ADR (Aides à Dominante Relationnelle), Marie-Françoise BAYON (rééducatrice scolaire), pour les élèves inhibés ou perturbateurs. Le travail avec les élèves se fait en individuel ou en petit groupe par le jeu essentiellement.

1 enseignante ADP (Aides à Dominante Pédagogique), Joëlle GILLE pour tout ce qui est de l'ordre des difficultés pédagogiques en travaillant les mêmes compétences qu'en classe mais de manière différente.

1 psychologue scolaire, Madame Béatrice BOUTAN-LAROZE pour tester la mémoire de travail, l'aisance verbale... En charge également des enfants en situation de handicap.

Les effectifs et structure de l'école :

L'école comportera 11 classes l'an prochain.

251 élèves sont prévus pour la rentrée et 2 classes CP sont envisagées.

Voici la structure proposée qui sera validée la veille de la reprise de septembre.

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CE1-CM2	CE2-CM2
25	25	22	26	21	20	20
24		23	25	20		

Le règlement intérieur

Distribué en début d'année scolaire, il régit le fonctionnement de la vie de l'école.

Lisez-le et commentez-le avec votre enfant

Le prochain règlement intérieur de l'école sera voté lors du premier conseil d'école.

La coopérative scolaire

La coopérative permet de financer certaines activités pédagogiques qui, sans l'aide des parents, ne pourraient avoir lieu. La cotisation n'est pas obligatoire. Une partie est affectée pour l'école, une autre pour la classe. Vous serez sollicité au cours de l'année pour un appel aux dons.

Les locaux

L'école La Fontaine est composée de 2 bâtiments ayant chacun 2 niveaux. Elle comprend, outre les salles de classe, un préau, permettant l'accueil des enfants lorsqu'il pleut, une salle de cantine, une salle informatique, une salle de musique, une salle des professeurs, une infirmerie, une bibliothèque, les sanitaires à côté du préau. Une salle polyvalente pour les activités nécessitant plus de place et pour les activités post scolaire.

Lorsque votre enfant oublie un vêtement à l'école, qu'il pense à regarder sous le préau, ou aux portemanteaux de la cantine. De très nombreux vêtements sont stockés à cet endroit et jamais réclamés.



Le réfectoire



Bâtiment B (les classes de CP sont au 1^{er} étage)



Second bâtiment

2. La vie de l'enfant à l'école. De grands changements après la maternelle:

Accueil

L'entrée et la sortie des élèves se fait rue Victor Hugo.



Il n'y a pas d'**accueil** dans les classes le matin, les élèves doivent arriver entre 8h00 (garderie gratuite de 8h00 à 8h20) et 8h30.

Attention, les portes de l'école seront fermées à 8h30 (heure de début de classe).

Je vous remercie de veiller à la **punctualité** de votre enfant. Les retards perturbent le déroulement de la classe et ne permettent pas à votre enfant de commencer sa journée de classe dans des conditions sereines.

Le sommeil est primordial la veille des jours d'école. Un enfant fatigué est moins attentif.

Horaires de l'école

lundi, mardi et jeudi : matin 8h30- 11h30 et de 13h30 à 16h30.

mercredi et vendredi : 8H30-11H30

Sorties

La récupération de votre enfant se fera à la grille de l'école, rue Victor Hugo à 11h30, 16h30 ou après l'étude à 18h00 ou jusqu'à 18h45 à la garderie (côté rue Ficatier).

Il n'y a pas de sortie possible entre 16h30 et 18h00.

- Vous n'êtes pas autorisés à rentrer dans l'école sauf si vous y êtes invités par les enseignants. Si vous souhaitez un rendez-vous, il faut écrire un mot dans le cahier de correspondance. Il ne faut pas hésiter à rencontrer l'enseignante.

- Vous avez fait vos inscriptions : accueil, cantine, étude, NAP, garderies... à la mairie.

Si exceptionnellement, vous ne souhaitez pas que votre enfant participe à l'une de ces activités, vous devez impérativement mettre un mot dans le cahier de correspondance.

Sans cette information, pour des raisons de sécurité, nous ne pourrons pas le laisser sortir et votre enfant sera inscrit à la restauration et/ou à l'étude.

Un enfant sorti de l'école ne sera pas autorisé à retourner dans l'établissement quel que soit le motif, y compris pour récupérer un vêtement oublié.

3. Informations générales

- Si votre enfant est **malade** et qu'il ne vient pas à l'école, il est impératif de nous en informer en téléphonant à l'école.

- Le jour de la rentrée, nous vous donnerons une **fiche de renseignements** à remplir, il faudra la rendre très rapidement afin que nous ayons vos coordonnées pour vous prévenir en cas de soucis.

- Si votre enfant a des problèmes de santé ou d'allergie, un **PAI** permettant de lui administrer des médicaments sur le temps scolaire sera peut-être nécessaire. Il faudra en informer très rapidement l'enseignant et nous fournir un PAI pour l'année 2021-2022 rempli par votre médecin.

- Si votre enfant est malade vous êtes dans l'obligation de venir de chercher rapidement, nous n'avons pas d'infirmière à l'école. S'ils se blessent, nous vous en informons par téléphone ou par un mot. Nous ne pouvons qu'appliquer de la glace ou désinfecter une plaie avec de l'eau et du savon.

- Dans le règlement intérieur, les jouets sont interdits.

- Les cartables à roulettes ne sont pas souhaitables, ils sont trop lourds et il est interdit de les faire rouler dans l'école (accident, bruit).

4. Structuration de la journée :



Assis et en silence, les enfants travaillent en classe.

- Le matin, de 8h30 à 11h30, nous privilégions les apprentissages de lecture et mathématiques, car les élèves sont plus réceptifs et plus disponibles à ce moment de la journée.
- L'après-midi de 13h30 à 16h30, ce sont plus des activités comme questionner le monde, les arts visuels, l'anglais ou le sport.
- Il y a deux récréations de 15 minutes dans la journée : une le matin et l'autre l'après-midi.
- Sur le temps du midi, de 11h30 à 13h20, les élèves déjeunent à la cantine et sont sous la surveillance des animateurs. Les CP déjeunent en premier avec l'aide des animateurs.
- De 13h20 à 13h30, les enseignants reprennent la surveillance.
- A 16h30 : soit votre enfant sort de l'école, soit il va à l'étude : le goûter se déroule de 16h30 à 17h00 avec une petite récréation et ensuite ils vont en classe faire les devoirs avec un enseignant.



La cour de récréation.

5. Les activités au CP :

- Les élèves iront à la **piscine** une fois par semaine, une période de l'année (nous vous donnerons les dates et horaires à la rentrée). Nous aurons besoin d'accompagnateurs à chaque sortie. Cette activité est obligatoire. Il faut fournir un certificat médical d'incapacité pour que votre enfant n'y participe pas.



- Les élèves auront quelques séances d'initiation à une spécialité sportive (choisie par l'enseignant) dans l'année. Ces séances sont menées et encadrées par des éducateurs sportifs de la ville en présence de l'enseignant.

- Les élèves vont fréquenter la **Bibliothèque** de l'école une fois par semaine et feront des activités en lien avec les projets de classe. Ils bénéficieront d'un prêt de livre.



La personne qui s'occupe de la bibliothèque s'appelle **FRANCK STIKEL**.

- Chaque semaine, les élèves auront une séance de **musique** avec un intervenant musique : **Bruno Marin**.

- **APC** : Les élèves ayant des difficultés dans les apprentissages pourront bénéficier d'un temps de remédiation supplémentaire sur le temps du midi (de 11h30 à 12h15) si vous avez donné votre accord.

- Les élèves vont changer de rythme par rapport à la maternelle, on va leur demander d'être plus autonome (moins de personnel à leur service).

6. Organisation du travail scolaire

- Il y a 24 heures d'enseignement hebdomadaire. Les volumes les plus importants étant en français (10h) et en mathématiques (5h). Pour plus de précisions sur les horaires des disciplines et des programmes, vous pouvez consulter le site du ministère :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95203



Ecriture



Lecture



Mathématiques

Vos enfants quittent l'école maternelle pour une nouvelle école et une nouvelle manière de travailler. Evoquer avec eux ce changement, la façon de travailler, non plus en atelier mais de manière plus scolaire (tables regroupées par deux...).

Le travail individuel va prendre une part importante lors de cette année importante d'apprentissage de la lecture. Il va falloir apprendre à travailler différemment et chaque enseignant a ses exigences et ses méthodes.

- Chaque enseignant vous présentera sa méthode de lecture ainsi que ses projets annuels lors d'une réunion de classe au mois de septembre.
- Il n'y a pas d'ATSEM qui accompagne l'enseignant au quotidien. Il faudra préparer votre enfant à l'autonomie sur le plan vestimentaire, mais aussi organisationnel (cartable, matériel...). Les enseignants accompagnent le changement et préparent les élèves en début de CP, également sur les attendus et les différences dans la façon de faire (être assis à sa table, apprendre à travailler seul, parfois en binôme ou en atelier).
- Le temps des toilettes est à privilégier pendant les temps de récréation.
- Les élèves auront des devoirs le soir, essentiellement de la lecture, de l'apprentissage de poésie ou de mots-outils.
Sachez que les études sont très chargées et pas spécialement adaptées au CP...
- Il y aura 2 livrets scolaires dans l'année : LSU. Pendant la scolarité en élémentaire de votre enfant, vous aurez un accès en ligne au site Educonnect. Vous recevrez un mail vous expliquant comment vous connecter ainsi que des identifiants au mois de janvier.
- Pour toute information concernant votre enfant, merci d'écrire un mot dans le cahier de correspondance.

7. Liste de fournitures :

- Une liste de fournitures commune aux CP est jointe à ce document, elle sera complétée par chaque enseignant à la rentrée si nécessaire.
- Attention à ne pas acheter du matériel "gadget" qui est souvent de mauvaise qualité. Privilégiez plutôt le matériel simple et solide.
- Noter tout le matériel de votre enfant. Cela aidera votre enfant et vous évitera de racheter le matériel perdu.

8. La liaison Famille-Ecole

Au CP, votre travail est complémentaire de celui de l'enseignant. Ainsi, il est nécessaire qu'une relation de confiance s'installe et que les parents accompagnent leur enfant dans le travail à la maison.

Aidez votre enfant à faire son cartable.

↳ Chaque enfant dispose d'un Cahier de Correspondance, réel support de communication entre les familles et les enseignants.

Regardez-le quotidiennement et signez-le après lecture. Utilisez ce même cahier, lu tous les matins par l'enseignant, pour y inscrire toute information concernant votre enfant : participation occasionnelle à l'étude ou à la cantine, prise de rendez-vous auprès de l'enseignant,... A l'école élémentaire vous verrez peu les enseignants.

↳ Les informations plus générales sont affichées par le directeur et les associations de parents à l'extérieur de l'école dans des tableaux prévus à cet effet.

Prenez le temps de lire régulièrement les informations affichées.

L'école Jean de la Fontaine possède un blog. Vous pourrez consulter les informations postées sur le blog depuis l'adresse suivante :

<http://blog.ac-versailles.fr/jeandelafontaine/index.php/>

↳ Lorsque votre enfant est malade, pensez à prévenir l'école dès le matin par téléphone.

L'infirmière n'est pas présente en permanence dans l'école et les locaux de l'infirmerie ne sont pas adaptés pour l'accueil d'enfants malades.

9. Activités périscolaires : VAL

La directrice de VAL se nomme **Elodie Ouaghed**.

Un livret d'organisation sera délivré au début de l'année. Il vous présentera l'équipe, l'organisation, les horaires...

Toutes les inscriptions VAL s'effectuent par l'intermédiaire de votre compte famille sur le site Guichet Famille du site de la ville.

Les activités post-scolaires

Des activités sont proposées après la classe par la municipalité dans les établissements scolaires.

Les inscriptions se font directement sur le site Guichet famille de la ville, comme pour les activités du VAL. Toutes les informations sont regroupées dans la brochure des Centres de Loisirs, diffusée par la Mairie à la rentrée scolaire.

Dès la fin août ou le début septembre, vous pouvez vous procurer les brochures des associations sportives et des Centres de loisirs. Elles vous permettront de connaître toutes les activités proposées. Les modalités d'inscription y seront indiquées. Pour les activités physiques et sportives, un certificat médical d'aptitude (valable 3 mois) doit être présenté lors du premier cours.

10 - Rentée scolaire

- La **rentrée scolaire** se déroulera le **jeudi 2 septembre**.

Le mercredi 1^{er} septembre les listes des classes seront affichées devant l'école ou disponibles sur le blog de l'école.

La rentrée des CP se fera en décalée (après les grands) à 9h00 et vous aurez la possibilité d'accompagner vos enfants dans la cour. Les listes seront alors affichées et vous pourrez ainsi savoir dans quelle classe et avec quelle enseignante votre enfant passera son année de CP

Je vous souhaite à tous de passer d'excellentes vacances.



Cordialement

M. AUFRERE – Directeur
E.E Jean de la Fontaine